



DECISION N° 000559 /D/CCAA/DG/du 18 SEP. 2009

Portant Désignation des Membres de l'Equipe de Planification des exercices de réaction à une crise de Sûreté de l'aviation civile aux aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala en Décembre 2009.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU La Constitution ;
- VU La Loi n° 98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'aviation civile ;
- VU Le Décret N° 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de la Cameroon Civil Aviation Authority, modifié et complété par le décret n° 2007/100 du 10 avril 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 99/198 du 16 septembre 1999 ;
- VU Le Décret N° 2002/115 du 25 avril 2002 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Cameroon Civil Aviation Authority ;
- VU Le Décret n° 2004/184 du 13 juillet 2004 portant définition et organisation du Programme National de Sûreté (PNS) de l'aviation civile du Cameroun ;
- VU La recommandation du Comité National de Sûreté de reconduire les personnes de planification des exercices antérieurs de gestion de crises de sûreté ;
- VU Les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter de la date de signature de la présente Décision, les Responsables et Cadres de la CCAA visés à l'article 2 ci-dessous sont désignés Membres de l'Equipe de Planification (EPE) des exercices de gestion de crise prévus respectivement aux aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et de Douala en décembre 2009 et 2010.

Article 2 : Il s'agit de MM :

- 1) DJON Jean ;
- 2) MEDJO MEDJO Jean Félix ;
- 3) MATAM MATAM Fernand Albert.

Article 3 : Les travaux de l'Equipe de Planification de l'Exercice de Yaoundé-Nsimalen de décembre 2009 commenceront le **05 octobre 2009**.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.-

Copies :

- DG ;
- DGA ;
- IGS ; DAF ; DSF ;
- COO/PRSSAC ;
- Intéressés.



Le Directeur Général,

Ignatius Juma
IGNATIUS JUMA Ignatius